Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLICITÉ		
Par la Poste, Un An	20 francs.	Annonces	la ligne	0.40
Six Mois	10 —	Réclames	—	0.75
Trois Mois	5 —	Faits-divers	—	1.50
Départem. non-limitrop. et Etrang.	*port en sus*	Locale	—	3.00

PETIT CALENDRIER

Samedi 16. — Saint-Marcel. — Saint-Fursy. — Adoration : Mœuvres, Vendegies-sur-Ecaillon.

Soleil : Lever, 7 h. 51 ; coucher, 4 h. 29. — Lune : Lever, 8 h. 38 ; coucher, 3 h. 52.

TEMPÉRATURE

Lille, le 14 janvier

Minimum, nuit, abrité	4·2
— — découvert	3·8
Surface du sol, 8 h. du matin	4·2
A 1 mètre de profondeur	3·4
De l'air à l'ombre	6·8
Maximum, jour, à l'ombre	7·0
— — au soleil	9·6

Etat hygrométrique, 8 h. m. 0m/·88
Etat du ciel : Peu nuageux.
Direction du vent : O.

Baromètre. — Le 14 janvier (8 h. matin) la pression était de 744 m/m ; le 15 janvier 1904 (8 h du matin) la pression est de :

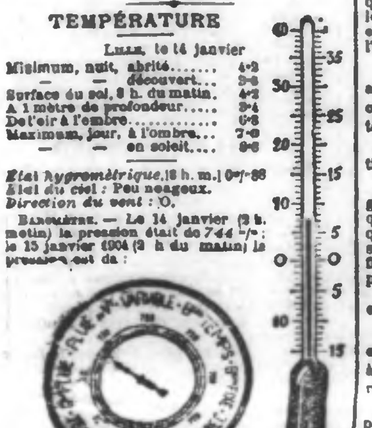

DÉPÊCHES DE LA NUIT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les expulsions

M. Gauthier de Clagny dépose une proposition de loi modifiant la loi du 3 septembre 1849 sur l'expulsion des étrangers. Il s'agit d'édicter certaines mesures nouvelles en ce qui concerne les étrangers nés de parents français.

M. Chautemps déclare qu'il ne votera pas l'urgence car ce serait se prononcer sur une affaire au sujet de laquelle le gouvernement n'a pas donné son avis.

M. Millevoye. — Il s'agit de donner une première satisfaction aux sentiments français et républicains sans préjuger du fond.

De plus, nous pensons que les pouvoirs laissés à l'administration sont arbitraires. Aussi la Chambre serait-elle bien inspirée en se prononçant en faveur du projet Gauthier.

L'urgence est repoussée par 307 voix contre 235.

La séance est levée. Séance aujourd'hui à 2 heures.

SÉNAT

L'ÉLECTION DU BUREAU

Les vice-présidents

Sont élus : MM. Barbey, 189 voix ; Peytral, 182 ; Desmons, 177 ; Poirrier, 163.

Les secrétaires

Sont ensuite élus secrétaires : MM. Th. Girard, 190 voix ; Saint-Germain, 187 ; Gerreau, 181 ; Bérard, 173 ; Milliès-Lacroix, 178 ; Forgemol de Bostquénard, 170 ; Cotteron, 169 ; Le Roux, 164.

Les questeurs

Le scrutin pour les questeurs donne les résultats suivants :

MM. Dusolier, questeur sortant, 151 voix, élu ; Bonnefoy-Sibour, 137 voix, élu ; Gayot, questeur sortant, 136 voix, élu.

M. Cazot, questeur sortant, n'a obtenu que 122 voix.

La séance est levée.

L'AMNISTIE AU SÉNAT

La Commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'amnistie a entendu le ministre de la guerre et le ministre des finances sur quelques points de détail.

M. Rouvier s'est élevé contre la fréquence des lois d'amnistie et leur regrettable répercussion sur le trésor.

C'est ainsi qu'une loi d'amnistie récente a entraîné une perte de plus de 700.000 francs.

Le ministre des finances voudrait que seule fussent dispensés de payer les frais de justice les amnistiés qui devraient au Trésor moins de 800 francs.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

La Commission sénatoriale des bureaux de placement a décidé de demander l'inscription à l'ordre du jour de la séance de mardi de la loi relative aux bureaux de placement.

On sait que la majorité de la Commission conclut à la liberté laissée aux communes de décider s'il y a lieu ou non de supprimer les offices de placement.

Le principe de l'obligation de la suppression votée par la Chambre sera défendu sous forme de contre projet.

On croit aussi qu'une intervention se produira en faveur du maintien du statu quo.

INSURRECTION
dans une colonie allemande

Berlin. — L'insurrection des indigènes dans le protectorat allemand du Sud-Ouest africain prend des proportions de plus en plus menaçantes.

Des renforts ont été envoyés des endroits voisins mais il est douteux, à cause de leur insuffisance numérique, qu'ils puissent arriver à maîtriser les rebelles.

Le transport de réserves parti le 6 janvier de Cuxhaven ne pourra arriver avant le 3 février.

On espère que la garnison d'Ofkandje pourra tenir jusque-là.

A L'UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE de Roubaix

On nous communique l'ordre du jour ci-dessous voté par le Comité-Directeur de l'*Union Sociale et Patriotique*, dans sa réunion du 13 courant :

« Les membres du Comité-Directeur de l'*Union Sociale et Patriotique* de Roubaix, réunis en leur local ordinaire, après avoir adressé les félicitations les plus chaleureuses à leur collègue et ami, M. Félix Chatteleyn, à l'occasion de son brillant succès de dimanche, ont voté à l'unanimité des remerciements à M. Emile Scrive pour le désintéressement digne d'éloges et l'attitude exemplaire qu'il a montrés en vue de faire triompher dans la République, sur le nom de M. Chatteleyn, les idées d'ordre, d'union et de liberté contre l'esprit d'intolérance et de sectarisme étroit qui domine toute la politique du « Bloc ».

... Tout le temps

« Il est certaines gens qui pensent de bonne foi, et avec des intentions louables, que l'on pourra bientôt sortir des voies de la politique où nous sommes, parce que l'on en aura tiré tout le fruit possible, et que l'on adoptera alors une autre méthode. »

Dès la première phrase, n'est-ce pas, vous avez reconnu le style pesant et huileux du citoyen Depasse, qui écrivasse encore de temps en temps dans le *Progrès du Nord*.

Cela dit, continuons l'intéressante citation :

« Ces personnes sont dans une erreur très grave. Ce sont les mêmes *ou à peu près* qui se persuadaient, il y a dix-huit mois, que nous toucherions le but dans quelques semaines ; que M. Combes aurait bientôt fini son ouvrage et que l'on pourrait alors penser à autre chose.

« A quoi? C'est ce qu'elles auraient été embarrassées de dire ».

Mais non ! M. Depasse, personne n'eût été embarrassé de dire ce qu'il y avait de mieux à faire que de manger du moine et de la religieuse tout le temps.

Interrogez le premier ouvrier venu, le premier cultivateur, le premier commerçant, et ils vous diront qu'il y a des lois ouvrières qui attendent, qu'il y a des réformes agricoles qui pressent, qu'il y a des lois mal faites qui ont besoin de réforme, comme la loi des boissons, comme celle de la marine marchande ; qu'il y a enfin des économies à réaliser dans tout notre budget, et qu'on ferait bien de s'y mettre sans attendre la discussion hâtive et décevante de la loi de finances, etc., etc.

Voilà ce que ces personnes vous diront tout de go.

Mais, poursuivant son idée, M. Depasse nous assure que les personnes s'imaginant ainsi qu'on va en finir avec la politique antireligieuse sont dans une illusion profonde.

Cette illusion « ne peut s'expliquer que par la candeur de ces âmes exemplaires » !!

Il reste encore au bloc beaucoup de choses à broyer.

Il reste des congrégations, il reste l'Eglise, il reste « les puissances réactionnaires », il reste les « abus invétérés » créés par l'Eglise et... la Congrégation.

— Et combien durera l'extirpation de tous ces maux, sage vieillard ?

« — Nous en avons bien pour cinquante ans à remettre l'ordre dans le régime de la société civile ».

Aussi ajoute gravement Cassandre Depasse :

« Vous voyez que la politique actuelle n'est pas près d'être épuisée. Elle durera bien autant que nous, et ceux qui se flattent d'être bientôt au terme du voyage n'ont qu'à se ceindre les reins... avec la corde de... (!) de la persévérance ».

Merci bien !

Cinquante ans de guerre aux curés — et après on verra à s'occuper de choses sérieuses.

Voilà ce que nous promet le Bloc de Combes !

Autant dire que cela durera tout le temps.

Mes frères, ceignons-nous les reins ou même pendons-nous à la corde brutale du désespoir !

DEM.

ÉTRENNES
pour les Expulsés

QUATORZIÈME LISTE

Mlle Clémence Hovine	10 »
Marie Jorton	1 »
Jean, Louis, Françoise Jousset	3 »
Marie Dumas	1 »
Mme Lesecq	2 »
Gérard et Germaine Dubus	10 »
Anonymes	3 »
Par l'entremise de Mlle C...	10 »
Mme Carpentier, Lille	5 »
Une tertiaire Saint François, Lille	20 »
Deux bonnes	3 »
Mme Richez	20 »
Anonyme	5 »
Mme Binauld-Teffin	20 »
Mme Binauld-Dubois	15 »
Mme Lavrand-Binauld	15 »
M. A. Scourfield, à Jenlain	5 »
Bénéfices sur timbres	4 »
Roubaix.—Une association enfantine	6 »
M. et Mme Joseph Dubois Watrigant	20 »
Mlle Eugénie Ernoult	5 »
Mlle Marie Philippe	5 »
M. et Mme Eugène Ernoult	10 »
M. Victor Derville-Eloy	50 »
Mme Charles Mazure-Wattinne	50 »
Total :	297 »
Listes précédentes :	6384 90
Total général :	6681 90

Le mouvement de charité pour les nobles et saintes victimes de la persécution continue avec un élan admirable.

On est prié cependant de se hâter, eu égard au proverbe : Qui donne vite donne deux fois.

S'il nous était permis de faire une remarque aux bienfaiteurs des exilés affamés, nous dirions que l'économie sur les cartes de visites, sur cet absurde impôt de luxe, ne figure peut-être pas assez dans leurs dons.

Nous aurions voulu que cette souscription fût le point de départ d'une sérieuse réaction contre le mode de l'affranchissement à cinq centimes dont le gouvernement persécuteur est seul à bénéficier.

Voyez : Sur cent cartes on économise *quatre francs* en n'affranchissant qu'à un centime.

Quatre francs ! Quelle belle miche de pain pour ceux qui sont sans pain !

Et rien de plus simple que ce mode d'affranchissement : Une bande enroulée autour de la carte et tout est dit.

Notez de plus :

1° Qu'on peut timbrer la carte du nom de l'envoyeur ;

2° Que la bande peut couvrir toute la hauteur de la carte ;

3° Qu'on peut inscrire sur la carte *cinq* mots de politesse comme dans les envois sous enveloppe ouverte.

Les présidents d'Œuvres, d'Associations charitables, de Congrégations, de Fraternités du Tiers-Ordre, etc., les personnes influentes par leur condition, leurs titres ou leurs relations, devraient prêcher par l'exemple et par la parole cette économie si facile et si fructueuse.

Il y a un courant à établir. Nous devons tous, sans respect humain, contribuer à le créer jusqu'à ce qu'il devienne *chic*, si nous osons dire, de n'affranchir ses cartes, lettres d'avis et faire-part qu'à un centime.

***

On peut envoyer les dons aux adresses suivantes :

LILLE. — Mme **Huet-Wattine**, *présidente*, 9, rue des Jardins.
Mme **Gustave Théry**, 10, square Dutilleul.
Mme **Jean Bernard**, 7, rue de Courtrai.
Mme **Binauld**, 27, rue des Stations.
Mme **Emile Wallaert**, 66, boulevard de la Liberté.
Mme **Verley-Bollaert**, 9, boulevard de la Liberté.
Mme **Barrois-Wattinne**, 159, rue du Faubourg-de-Roubaix.
HAUBOURDIN. — Mme **Célestin Cardonnier**.
ROUBAIX. — Mme **Armand Masson**, 53, rue Neuve.
Mme **J. Ernoult**, 72, rue du Grand-Chemin.
Mme **Victor Vallantin**, 63, boulevard de Paris.
Mme **Huet-Wallaert**, 1, rue du Manège.
TOURCOING. — Mme **Charles Théry**, 33, rue de Tournai.
Mme **Paul Wattine**, 10, place St-Jacques.
ARMENTIÈRES. — Mme **Clarisse-Verley**, 45, rue de Lille.
HAZEBROUCK. — Mlle **Blaewal**.
DUNKERQUE. — Mme **François Bernard**, rue Emmery.
DOUAI. — Mme **Léon Maurice**, 33, rue des Blancs-Mouchons.
VALENCIENNES. — Mme **Paul Delcourt**, 1, rue Jehan de Liège.
CAMBRAI. — Mme **Alphonse Duverger**, boulevard de la Liberté et place au Bois, 27.

Les listes de souscriptions continueront d'être insérées dans le journal.

Êtes-vous fou?

A cette question, il n'est ni un sage ni un fou qui ne réponde négativement.

Seulement les fous nient avec énergie et les sages mollement.

C'est encore s'aventurer que de nier à la façon des sages, car il peut arriver à tous, à vous comme à moi, une petite aventure pas drôle du tout, comme celle qui vient d'ahurir ce brave homme d'Hellemmes.

Tout à coup, au moment où vous ne pensez à rien, il vous tombe une dépêche sur la tête :

« Cher ami, je trépasse à l'hôpital. Venez.
« Votre ami jusqu'à la mort prochaine » et incluse.
« UNTEL »

— Quoi ! ce brave Untel à l'hôpital, et mourant ! Je n'aurais jamais cru cela.

Et vous courez à l'hôpital. Là, quatre forts gaillards vous empoignent, vous ficellent dans la camisole de force, et oust ! au cabanon des fous furieux !

Avouez que ce n'est pas drôle.

Et pour que pareille farce vous arrive, il suffit qu'un médecin quelconque trace trois lignes sur un morceau de papier et qu'un maire socialiste oublie d'aller voir si ces mots disent la vérité.

Et vous voilà « fou furieux » par persuasion ou pas, et à perpétuité peut-être, si quelque ami, ou frère, ou fils charitable ne se donne un mal... fou pour vous tirer de là.

Voilà où nous en sommes en plein vingtième siècle, siècle du radium et de la liberté, comme on sait.

***

Il peut nous arriver pis que cela.

Un juge d'instruction a plus de pouvoir encore qu'un médecin.

Un mot de lui, et vous voilà coffré, vous, l'homme le plus innocent du monde.

On ne vous traitera pas en fou, mais en criminel, ce qui est plus grave, et cent journaux n'attendront que ce signal pour vous couvrir de boue et d'outrages.

Oui, voilà où nous en sommes en l'an deux du règne de Jacques I, empereur des libres solitudes.

Il n'y a qu'un moyen d'être à peu près sûr d'échapper à la justice humaine attachée à sa proie : c'est de s'appeler Dreyfus.

D.

UN ORAGE HORS SAISON

Jeudi, vers les cinq heures du matin, un violent orage s'est abattu sur notre région. Les éclairs ont sillonné la nue d'une façon d'autant plus impressionnante qu'on s'attendait moins à les voir en cette saison, dont les grands froids sont plutôt l'apanage. Puis c'était le tonnerre puis des grêles battant clair, puis enfin des torrents d'eau.

Troublés dans leur sommeil, beaucoup de nos concitoyens ont cru un instant être en plein été ; au lever, ils sont revenus à une plus réelle compréhension du calendrier sans pouvoir toutefois s'expliquer les étranges facéties du baromètre.

Les vieux prophètes se réjouissent ; ils affirment avec une conviction sincère qu'un orage en janvier marque la fin de la rude saison.

Attendons, nous verrons bien !

Jusqu'ici on ne signale pas de bien graves accidents ; à Bois-Grenier, cependant, une grange de 25 mètres de long et de 6 mètres de large, appartenant à M. Cuvelier-Villers, a été renversée par la tempête et un gros arbre qui se trouvait près de la grange a été brisé à 1 mètre du sol.

A Quesnoy-sur-Deûle, au hameau du Pacau, la foudre a fait plus de peur que de mal aux paisibles habitants de la boulangerie Lauridon-Teslelin.

A Roncq, quelques arbres ont été déracinés et quelques hangars renversés. Au Blanc-Four, une voiture de marchand de lait a été projetée contre un mur, mais il n'y a pas eu de blessés.

A Douai, ce sont aussi les arbres qui ont pâti.

A Tourcoing, Bailleul, Armentières et un peu partout on signale avec peu de variantes le grand fracas du ciel et la surprise non moins grande de la terre. Espérons que nous n'aurons pas à enregistrer ultérieurement des sinistres en mer.

A Cysoing, une cheminée de la maison du directeur de la manufacture Parent s'est effondrée sur la maison voisine, occupée par Odylie Lelièvre.

A Abscon, le coron de la République a vu ses toits endommagés ; chez M. Dufour, la foudre a pénétré par un carreau, a fait deux fois le tour de la maison, repassant par le même chemin elle pénétra chez M. Dupire où elle causa une terrible frayeur aux bêtes et aux gens.

A Cambrai, on signale un échafaudage renversé à la porte de Paris, et des fils télégraphiques rompus. Les tramways ont dû interrompre leur marche, les trolleys ayant cédé en plusieurs endroits sous l'effort de la rafale.

A Lille, rue d'Isly, une voiture de maraîcher s'est vu décoiffer en un instant, et, non loin de là, une palissade appartenant à M. Facq, a changé de position sur trente mètres de longueur.

A part cela nous avons pu constater que notre bonne ville était encore debout ; la déesse est toujours fièrement campée sur la colonne, de là-haut, comme nous la regardions, elle a semblé nous dire : « Bah, j'en ai vu d'autres ! »

Nous avons remarqué toutefois un singulier effet de ce singulier orage, effet heureux s'il en fut jamais, les rues de la ville ont été lavées par les averses et depuis longtemps nos pavés n'avaient été si propres.

Ce qui prouve que la Sagesse des Nations a bien dit :

A quelque chose malheur est bon.

P. L.

LILLE

Deux tramways qui se rencontrent

QUATRE BLESSÉS

Jeudi soir, vers six heures moins vingt, le car O, venant de Wambrechies, stationnait en face du poste de police de la place Saint-Martin, attendant que la voie fût libre.

Un car J venait de La Madeleine. Au moment où le car électrique s'engageait dans la bifurcation le conduisant place Saint-Martin, l'aiguille fonctionna mal, et le car J dérailla et, s'en alla tamponner violemment le car O en station.

Le wattman avait bien essayé de serrer son frein, mais celui-ci n'aurait pas fonctionné.

Les deux chevaux du car O furent renversés et les nombreux voyageurs projetés les uns sur les autres, ou sur la chaussée.

Les agents du poste relevèrent quatre personnes blessées et les conduisirent dans une salle du poste, où M. le docteur Masson, de Marcq en Barœul, arriva presqu'aussitôt.

Fort heureusement, aucun blessé n'est grièvement atteint et tout se bornera, espère-t-on, à quelques jours de repos.

Ce sont :

Alexandre Groux, 48 ans, domestique, rue Faidherbe, 124, à La Madeleine (plaies et contusions à la jambe, aux mains et à la figure).

Victor Laurent, 66 ans, portefaix, rue de Poids, 19 (contusions multiples, plaie profonde à la naissance du nez, état assez sérieux).

Mme veuve Fiévet, 72 ans, demeurant à Tourcoing, rue du Chêne-Houplines, 40 (contusions à la jambe gauche et à la face).

Jean-Baptiste Thibaut, 33 ans, agent de police, à Lille (contusion à la cheville droite).

Chute d'une cheminée

DEUX BLESSÉS

Jeudi soir, vers 9 h., Henri Maillé, rue du Long-Pot, 34, cour Fnobe, et Jeanne Chattelain, chemin des Huiles, cité Mellet, passaient rue de Tournai, en face du n° 39, quand par suite de la violence du vent, trois cheminées furent renversées.

Maillé a eu l'omoplate gauche fracturée et porte sur tout le corps des contusions.

Jeanne Chattelain, moins exposée fut légèrement atteinte au front.

Soignés dans une pharmacie voisine, les blessés furent ensuite reconduits à leur domicile.

Salle de la Société Industrielle. — Dimanche 17 janvier, à 3 heures précises, *L'Honneur et l'Argent*, comédie en 5 actes, interprétée par les Cornéliens de Paris. Ouverture des portes à 2 h. 1/2. Le numérotage des places de premières aura lieu, samedi 16 janvier, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures.

La Société Industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle pour la distribution des récompenses, le dimanche 24 janvier, dans la grande salle des fêtes de son hôtel, 114 et 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

La distribution des prix sera précédée d'une conférence de M. Levasseur, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.

Cette conférence aura pour sujet : *La question des logements à bon marché.*

Les portes seront ouvertes à deux heures et fermées à trois heures précises.

Conservatoire. — Mme Brun-Fontaneau, professeur de harpe, vient de donner sa démission. Un concours pour son remplacement sera nécessairement ouvert.

Concerts populaires. — Il est rappelé aux sociétaires que la répétition générale du concert de dimanche 17 janvier, aura lieu à l'Hippodrome à dix heures et demie précises, sous la direction de M. Pierre Carolus-Duran.

La classe supérieure de violon du Conservatoire de Paris se fera entendre à l'Hippodrome le 24 janvier, à 3 h. 1/2, sous la direction du professeur M. Lefort.

Seuls les privilégiés, même à Paris, peuvent assister à une audition de la classe supérieure de violon du Conservatoire.

Le concert du 24 janvier est donc une occasion unique en province de voir entendre les élèves de la première école de musique du monde.

Les artistes qu'on entendra dans cette même séance, Mlles Richez pianiste ; Jeanne Leclerc, de l'Opéra-Comique ; Nancy Schuck, violoniste, et M. Sadi Petit, de la Comédie-Française, ont tous une réputation brillante. La variété des éléments assure la satisfaction facile de tous les goûts artistiques, puisque les places sont au prix ordinaire.

Nos cars électriques. — Vers dix heures un quart du matin, Georges Desreumeux, 17 ans, cocher à La Madeleine, a été renversé rue Faidherbe par le car M.

M. Desreumaux ne s'est fait que des contusions insignifiantes.

— Vers 11 heures du matin, un pensionnaire de l'Hospice-Général, Désiré Ghesquière, 68 ans, passait rue de Béthune, se dirigeant vers la place de la République, lorsqu'arrivé à hauteur de la pharmacie Danjou, il voulut traverser la chaussée. A ce moment, arrivait un car électrique qui le tamponna.

Relevé avec deux plaies contuses au front et au nez, Ghesquière fut transporté dans une pharmacie où il reçut les soins nécessaires. Il a ensuite été reconduit en voiture d'ambulance à l'hospice.

Voyageur malade à la gare. — Le train venant d'Hazebrouck à 1 h. 22, a amené un voyageur M. Pollet, venant de Pont d'Ardres, qui était dans l'impossibilité de descendre de son compartiment.

Transporté à l'infirmerie, il y a reçu les soins du docteur Lambrecht, qui l'a fait admettre à l'hôpital Saint-Sauveur. Le malade a fait partie de l'expédition de Chine et souffre de fièvres intermittentes.

Le feu. — Un incendie, dû à l'imprudence de gamins ayant allumé des cigarettes, s'est déclaré rue Malpart, 29.

Les pompiers de la rue de Fives se sont rendus promptement maîtres du feu qui avait pris dans une paillasse. Il y a une centaine de francs de dégâts non assurés.

Singulière reconnaissance. — Une femme, Marie Lejeune, colporteuse, 43 ans, rue des Bonnes Rappes, 56, hébergée chez Mme Doyennette, rue de Paris, 194, a témoigné sa reconnaissance en dérobant différents objets de literie.

Elle a été arrêtée.

Aux Halles. — Il a été saisi 225 kilos de poissons et 92 de viande.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Du 3 au 9 janvier 1904

Naissances : 116 (53 garçons 63 filles) moyenne journalière 16.5 ; l'année dernière 15.1.

Mariages : 25.

Décès : 106 (62 masculin 44 fémin.) moyenne par jour 15.1 ; l'année dernière 12.7.

La situation n'est pas brillante dans certains quartiers : il y a eu 18 décès dans le quartier de la Gare et St-Sauveur et seulement 9 naissances ; à St-André 18 décès, 11 naissances.

Le plus grand nombre de décès est dû à la bronchite et pneumonie 19 ; phtisie pulmonaire 19 ; diarrhée infantile 11 ; maladies organiques du cœur 7 ; apoplexie cérébrale 7.

Notons aussi un décès causé par la typhoïde à Vauban, et un de diphtérie à Moulins, ont été déclarés à l'Office sanitaire : un cas de typhoïde au Sud ; six cas de diphtérie, Esquermes 1, Wazemmes et Moulins chacun 2, La Gare Saint-Sauveur 1.

Etat-Civil de Lille

Dragées et Boîtes pour BAPTÊMES
5, rue du Priez, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

du 14 janvier

Naissances. — Decœur Jules, rue de Calais, 6. — Hillier Madeleine, rue des Poissonceaux, cour des Trépassés, 10. — Thiriez Anne-Marie, rue Auber, 10. — Crombez Marcelle, rue Nationale, 84. — Verstraete Raymonde, rue des Postes, 175.

Décès. — Vermesch Célestine, 60 ans, épouse de Théophile Naessens, rue Saint-Sauveur, 59. — Merlin Jules, 57 ans, époux de Florine Roty, rue de la Halle, 41 bis. — Lamour Louis, 84 ans, célibataire, cour des Trépassés, 44. — Dilly Angélique, 43 ans, célibataire, rue Mercier, 38. — Coby Claire, 2 mois 1/2, rue des Jacobins, 47. — Louchet Marguerite, 6 ans 1/2, rue du Faisan, 16. — Bataille Rosalie, 30 ans, épouse de Théophile Crépin, rue du Faubourg-de-Roubaix, 28. — Claessens Alphonse, 14 mois, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, 37. — Fretin Reine, 83 ans célibataire, quai de la Basse-Deûle, 104. — Vanhautte Marie, 81 ans, veuve de Adolphe Breme, quai de la Basse-Deûle, 104. — Bigote Emile, 20 ans, célibataire, rue Képler, 41. — Deporcq Pierre, 63 ans, époux de Marie Desrumeaux, rue Corneille, 29. — Wenk Mathilde, 26 ans, célibataire, boulevard Montebello, 196. — Deseille Henri, 60 ans, rue Jacquemars-Giélée, 80. — Lefebvre Arthur, 33 ans, époux de Marie Liégeois, rue Colbert, 134. — Libert Charlotte, 71 ans, veuve Ferrar, cité Lys, 30. — Desprez Omérine, 53 ans, veuve de Polidor Vanlerberghe, rue Jeanne-d'Arc, 78. — Auderson Jessie, 27 ans, épouse de Thomas Mackie, boulevard Montebello, 90. — Boudoux Stéphanie, 86 ans, veuve de Pierre Roseleer, boulevard de la Liberté, 30.

LUMINOL Savon pour les laines, le linge, les flanelles et le ménage.

HAUBOURDIN. — Du 7 au 11. — Naissances. — Anne Briqueteur. — Alice Crouelle. — Suzanne Blois.

Décès. — Marie Bonave, 64 ans. — Stéphanie Barrez, 3 ans. — Paul Brendstatter. — Marie Snchet, 60 ans.

LA MADELEINE

Doigt écrasé. — Dans l'atelier de construction de M. Blondel, rue de Lille, un ouvrier tourneur, Gaston Desmons, 22, rue des Sarrazins, à Lille, travaillait, quand une pièce de fer, le toc du tour vint lui écraser l'extrémité de l'index de la main droite. M. le docteur Benoît a déclaré nécessaire l'amputation d'une demi-phalange du doigt.

Cet accident entraînera une incapacité partielle et permanente de travail, 80 jours de repos.

Singulier incident à Hellemmes

Un de nos confrères, qui a vu M. Krebs, maire d'Hellemmes, publie les renseignements suivants :

Nous avons voulu recueillir les déclarations de deux personnes dont les noms se trouvent mêlés à l'affaire : M. le docteur Huart et M. Krebs, maire d'Hellemmes.

Nous n'avons pu rencontrer le premier. On nous a déclaré, à son domicile, qu'il était absent pour plusieurs jours. Mais nous avons été plus heureux en ce qui concerne M. Krebs, et voici, selon lui, comment s'est passée toute l'histoire :

Jeudi dernier, M. Krebs recevait un certificat délivré par M. le docteur Huart et portant que Victor Houtre était « atteint de troubles mentaux qui exigent sa mise en observation à l'hôpital Saint-Sauveur, dans l'intérêt de la sécurité publique ».

M. Krebs nous dicte ce texte de mémoire, mais il garantit sa conformité parfaite, quant au sens, avec le document qui lui a été remis.

Dans l'intérêt de la sécurité publique, M. Krebs s'occupe donc de diriger Victor Houtre vers l'hôpital Saint-Sauveur. Il n'avait, dit-il, qu'à prendre les mesures que comportait le certificat du médecin, sans rien examiner d'autre, d'autant plus, ajoute-t-il en insistant sur ce point, que M. Huart est le médecin habituel de la famille.

Mais le transfert de Houtre à l'hôpital n'alla pas sans difficultés. Les fous sont souvent recalcitrants et refusant de se laisser conduire à l'hôpital ou à l'asile, en connaissance de cause. Il faut user de stratagème. Et c'est moi, en effet, nous déclare M. Krebs, qui m'avisai de recourir à la dépêche, qui la libellai et la fis parvenir à Victor Houtre.

Puis, pour l'accompagner à l'hôpital, je le confiai au cantonnier municipal Capoen, qui, muni de l'arrêté et du certificat, conduisit Houtre à Saint-Sauveur.

A cela s'est borné mon rôle, ajoute M. Krebs. Et il conclut en disant qu'il n'a fait qu'agir légalement, couvert par le certificat médical, et que, du reste, toute cette affaire, simple et régulière au possible, est tout bonnement exploitée contre la municipalité collectiviste d'Hellemmes par des adversaires politiques qui mettent le maire en cause indûment.

Et, pour mieux étayer cette affirmation, M. Krebs nous apprend qu'il est résolu à poursuivre devant les assises un de nos confrères qui, dès hier matin, a publié sur son compte des propos diffamatoires.

Au surplus, M. Krebs fait remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'un internement dans une maison de santé, mais seulement d'une mise en observation que certains propos et certaines menaces de Victor Houtre semblaient *a priori* justifier.

Voici le texte des deux certificats.

Le premier, délivré par M. Huart :

Je soussigné, docteur en médecine, déclare que le sieur Houtre Henri, est atteint de troubles mentaux qui le rendent dangereux pour son voisinage.

Il y a lieu de le faire entrer d'urgence à l'hôpital de Lille.

Hellemmes, le 7 janvier 1904.

Signé : Docteur HUART.

Vu : Le Maire,
KREBS.

Le second émanant de M. le docteur Patoir commis par le procureur pour examiner M. Henri Houtre :

Hôpital Saint-Sauveur — Lille, le 11 janvier 1904.

Le soussigné, médecin de l'hôpital Saint-Sauveur, certifie que le nommé Henri Houtre est dans un état satisfaisant et qu'il peut être, sans inconvénient, rendu à sa famille, qui le réclame et qui en prend la responsabilité.

Signé : Docteur PATOIR.

PRINCESSE MAKOKO *Savon Victor Vaissier Nouveau parfum*

ANNŒULLIN. — **Population.** — Voici pour l'année 1903 le mouvement de la population : Naissances 173, décès 141, mariages 43.

Accident de mine. — Mercredi après-midi, l'ouvrier mineur, Sauvage H... « dit Bazaine », demeurant à Annœullin à la Bonvaque, travaillant à la fosse n° 2 des mines de Carvin, a été blessé dans une galerie ; il a le petit doigt fracturé.

CYSOING. — **Louis Darlez**, en déchargeant de la paille de blé, a glissé, est tombé et s'est contusionné l'épaule. Son état nécessitera un repos d'une quinzaine de jours.

Rue de l'Hospice. — Hier, 13 janvier, s'éteignait, rue de l'Hospice, Louison Leloir, à l'âge de 82 ans.

Encore une femme simple et droite qui a franchi le seuil de l'Eternité.

QUESNOY-SUR-DEULE. — **Marché** du 14 janvier. — Prix moyen : Beurre, 3 fr. 10 le kilogr. ; Œufs frais, 8 fr. 20 les 26.

COMINES. — **Les funérailles de M. Henri Lénard.** — Hier, à 9 h. 1/2, ont eu lieu les funérailles de M. Henri Lénard, président de la société chorale *La Concorde*.

Dans le cortège, venaient en tête les sapeurs, tambours, clairons, des pompiers, des gymnastes, suivis par la *Société Philharmonique*, exécutant des marches funèbres.

Parmi les couronnes offertes par les sociétés on remarquait celle de la *Concorde*, avec cette inscription : « *La Concorde* à son cher et regretté président »

Le corps était porté par des sociétaires. Les coins du poêle étaient tenus par MM Henri Lécluse, Désiré Delporte, amis du défunt et anciens combattants de 1870 ; M. Séraphin Lécluse, vice-président de la *Concorde* ; Charles-Louis Leclercq, de la Société de secours mutuels Saint-Chrysole. S'avançait ensuite la Chorale, suivie de la famille et d'une assistance nombreuse qu'on peut évaluer à 700 personnes.

Au cimetière, deux discours furent prononcés ; l'un par M. Tousard, directeur de la *Concorde* ; l'autre par M. Henri Cuvelier, directeur de la *Société philharmonique*.

M. Tousard s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Au nom de l'Orphéon *La Concorde* et en mon nom personnel, j'ai la pénible mission d'adresser l'adieu suprême au président et ami Henri Lénard.

Il serait superflu de détailler ses qualités que tout le monde appréciait, et la foule qui entoure cette tombe atteste hautement qu'il laisse derrière lui les regrets les plus sincères, dus surtout à son bon cœur dont il est aujourd'hui victime.

Comme président, il aimait sa société à laquelle il se consacrait avec la plus complète abnégation ; comme ami jamais en vain on ne faisait appel à sa générosité sous toutes ses formes.

Enfin il fut serviteur fidèle, bon patriote, bon chrétien et aussi bon père et bon époux.

En relevant ces deux dernières qualités, ma pensée va naturellement vers cette épouse éplorée, et sa chère fille à qui Dieu, dans ses desseins impénétrables, a enlevé l'affection et le soutien.

Fasse le Ciel que toutes les sympathies que leur cher disparu emporte, leur donnent la force de supporter cette terrible épreuve avec résignation.

Adieu Henri Lénard. Adieu cher Président, adieu fidèle ami ; ou plutôt, non, au revoir, car s'il ne nous est plus donné la joie de voir ton visage souriant, nous levons les yeux vers le Ciel, et te jurons que nous ne t'oublierons jamais ; et là de la place que Dieu, dans sa miséricordieuse justice, t'aura réservée, tu veilleras encore sur nous pour nous aider à suivre la voie du devoir et de l'amitié que tu nous as tracée.

ROUBAIX

EN DEUX ANNÉES...

L'incurie socialiste

Les collectivistes, en quittant la mairie, à la fin de l'année 1901, ne laissaient pas seulement la caisse vide et un gros déficit de 500 000 fr.

Cette situation embarrassée qu'ils léguaient allègrement à leurs successeurs, s'aggravait encore des dépenses qu'ils auraient dû faire mais qu'ils avaient négligé volontairement de faire, pour pratiquer *in extremis* des économies forcées.

C'est ainsi que les bâtiments municipaux se trouvaient dans un état déplorable en 1902, faute de travaux de réparation exécutés à temps.

L'ancien collège, par exemple, abandonné depuis dix ans, a exigé une dépense de 80 000 francs pour le rendre habitable.

Non seulement les collectivistes n'ont pas fait fructifier le gros capital que représente cet immeuble, mais encore, par leur incurie, ont obligé l'administration de M. Motte, à cette grosse dépense.

Voyons maintenant le Palais de Justice, à Pierre Catteau ; pendant dix ans également pas un centime de réparation n'y avait été fait, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur.

Cette restauration, en partie terminée, et qui donne toute de suite un autre aspect à la rue du Grand Chemin, a été aussi très coûteuse.

L'établissement de bains de la rue de Rome, une des « œuvres socialistes » comme dit l'*Egalité*, se trouvait dans un état déplorable.

L'administration actuelle vient également d'y faire exécuter des travaux importants.

A l'Hôpital, disait M. Sayet, dans la séance du Conseil, du 27 juin 1902, les plafonds sont défoncés et par quelques fuites, faute de réparations des toitures, il tombe de l'eau sur les malades dans les salles.

L'Ecole de la rue du Général Chanzy a besoin des travaux urgents qui incombent à la ville, parce que donné en bail vous avez accepté des conditions draconiennes qu'une bonne administration n'accepte pas. Les habitations des directeurs et des directrices d'écoles n'ont pas reçu de peinture depuis longtemps ; il faudra tout réparer, tout remettre en état. Sur 100.000 pavés à employer dans les rues, 28.000 seulement ont été posés, alors que les habitants en réclament de toutes parts.

Cette incurie de l'administration collectiviste a dû être réparée par l'administration de M. Eugène Motte.

Dans ces travaux, toutes ces dépenses nécessaires seront ajoutées en plus aux dépenses courantes.

Elles étaient le fruit de dix ans de gestion imprévoyante des collectivistes.

JEHAN DES VIGNES.

A PROPOS D'EXPULSION

Nous avons lu, jeudi matin, dans le *Journal de Roubaix*, cette affiche qui, à notre grande surprise, ne nous a pas été communiquée :

UNION CATHOLIQUE DE ROUBAIX

Roubaisiens,

Le ministère Combes visant de fermer encore deux nouvelles écoles congréganistes dans notre ville ; depuis le mois de juillet, voilà donc six classes supprimées qui abritaient 1.600 enfants soignés avec un admirable dévouement par de saintes religieuses.

Le ministère Combes nous promet, à bref délai, de nouvelles hécatombes.

Le ministère Combes foule aux pieds les droits les plus sacrés du père de famille.

Le ministère Combes violente les consciences.

Le ministère Combes fait pleurer les femmes et les enfants.

A qui cette persécution religieuse profite-t-elle ? A personne ?

Qui en souffre ? Les vrais patriotes et surtout les ouvriers.

Qui paiera la note ? le contribuable.

Aussi, l'indignation est générale chez les partisans de la liberté et l'élection sénatoriale du 10 janvier est à cet égard très significative.

L'histoire impartiale flétrira les sinistres caprices du potentat jacobin.

A chaque fermeture d'école, on nous supplie de tous côtés pour que nous fixions le jour d'une manifestation grandiose encadrant le départ des bonnes religieuses.

Mais hélas ! C'est la tristesse dans l'âme que nous devons répondre ici à nos amis, que leur désir n'est pas réalisable. Les religieuses se refusent à toute manifestation publique de sympathie, elles ont leurs raisons pour cela, et s'en iront isolément vers la frontière en priant pour leur bourreau et ses valets. Nous n'avons pu modifier leur décision et le regrettons profondément tout en réservant l'avenir.

Ce qu'il nous reste à faire c'est de crier partout notre reconnaissance, notre admiration pour ces nobles filles, de dire notre tristesse nationale à la disparition satanique